

Faits saillants

Ce document présente les faits saillants du *Portrait statistique de la population avec incapacité – Région du Bas-Saint-Laurent – 2003* publié par l'Office des personnes handicapées du Québec. Ce portrait statistique contient un vaste éventail d'indicateurs compilés à partir de données fiables portant sur les différents aspects de la vie sociale, professionnelle et scolaire des personnes avec incapacité de la région. Mentionnons que ce document fait partie d'une série de portraits statistiques produits dans le but de dépeindre la situation des personnes ayant une incapacité dans chacune des régions sociosanitaires du Québec ; chacun d'eux contient des informations inédites de niveau régional sur cette population.

Prévalence des incapacités et des situations de handicap

Les données sur la prévalence des incapacités et des situations de handicap donnent un aperçu de l'ampleur de la population d'ensemble visée par les interventions sociales et de santé.

▪ ***Une prévalence des incapacités plus élevée, particulièrement chez les hommes***

En 1998, 19 % de la population de 15 ans et plus vivant en ménage privé dans la région du Bas-Saint-Laurent présente une incapacité. Le taux d'incapacité est de 14 % chez les 15 à 64 ans et de 47 % chez les 65 ans et plus. Au Québec, c'est 17 % de la population de 15 ans et plus qui présente une incapacité. On remarque que le taux d'incapacité des hommes de la région est supérieur au taux d'incapacité des hommes de l'ensemble du Québec. En effet, 19 % des hommes ont une incapacité alors qu'au Québec, ce taux est de 15 %. Chez les femmes, le taux d'incapacité observé est similaire à celui observé dans l'ensemble du Québec (19 % c.¹ 18 %).

Tout comme dans l'ensemble du Québec, les incapacités les plus fréquentes sont celles liées à la mobilité (10 %), à l'agilité (10 %), à l'audition (6 %) et aux activités intellectuelles ou à la santé mentale (4,6 %). Enfin, près de 62 % de la population ayant une incapacité dans la région présente une incapacité légère et 38 %, une incapacité modérée ou grave.

¹ L'abréviation « c. » signifie contre.

- ***Les femmes et les aînés, plus souvent en situation de dépendance en raison de leur incapacité***

L'indice de désavantage lié à l'incapacité permet de mesurer l'impact de l'incapacité sur la réalisation des activités quotidiennes et sur l'exercice des rôles sociaux. Cet indicateur porte donc sur les conséquences sociales de l'incapacité (le désavantage) plutôt que sur ses conséquences fonctionnelles (l'incapacité, la nature et la gravité). Selon cet indice, 46 % des personnes ayant une incapacité dans la région vivent une situation de dépendance (légère, modérée ou forte) dans la réalisation des activités quotidiennes et domestiques (soins personnels, tâches ménagères, préparation des repas, faire les courses, etc.), 36 % sont sans dépendance, mais néanmoins limitées dans l'activité principale (à l'école, au travail ou à la maison) ou dans d'autres activités (loisirs, sports, à la maison ou dans les déplacements sur de longs trajets) alors que 18 % ne sont pas désavantagées malgré la présence d'une incapacité. Dans l'ensemble du Québec, c'est 45 % des personnes ayant une incapacité qui vivent une situation de dépendance (légère, modérée ou forte), 35 % sont sans dépendance alors que 20 % ne sont pas désavantagées.

Dans le Bas-Saint-Laurent, près de 57 % des femmes avec incapacité vivent une situation de dépendance (légère, modérée ou forte) en comparaison de 34 % des hommes ayant une incapacité. L'indice de désavantage varie aussi selon l'âge : 63 % des aînés (65 ans et plus) vivent une situation de dépendance comparativement à 36 % des personnes de 15 à 64 ans. En fait, environ 42 % des hommes et 47 % des personnes de 15 à 64 ans avec incapacité sont sans dépendance mais limités dans les activités.

État de santé et de bien-être

Cette section vise à décrire l'état général de santé de la population ayant une incapacité. Deux des trois indicateurs retenus sont des autoévaluations de l'état de santé physique et mentale. Le troisième, l'indice de détresse psychologique, permet d'estimer la présence d'états dépressifs ou anxieux, de certains symptômes d'irritabilité et de problèmes cognitifs chez les individus.

- ***Une perception plus négative de l'état de santé physique et mentale...***

Lorsqu'elles comparent leur état de santé à celui des personnes de leur âge, 46 % des personnes de la région ayant une incapacité estiment leur état de santé comme étant moyen ou mauvais, ce qui est plus

élevé que la proportion observée au Québec (36 %). Dans la population sans incapacité, seulement 7 % évaluent ainsi leur santé.

En ce qui concerne leur santé mentale, 19 % des personnes l'estiment comme étant moyenne ou mauvaise alors que dans l'ensemble du Québec, la proportion est de 17 %. D'autre part, seulement 4,8 % des personnes sans incapacité de la région considèrent de la même façon leur santé mentale. C'est parmi les 15 à 64 ans avec incapacité qu'on observe la proportion la plus élevée de personnes qui la perçoivent ainsi, soit 24 % (c. 20 % dans l'ensemble du Québec).

▪ ***Mais moins de détresse psychologique***

Environ 21 % des personnes ayant une incapacité se classent au niveau élevé de l'indice de détresse psychologique, ce qui est plus faible que dans l'ensemble du Québec, soit 28 %. Cette proportion est de 19 % chez les personnes sans incapacité. La détresse psychologique touche particulièrement les personnes avec incapacité âgées de 15 à 64 ans de la région (29 % c. 35 % au Québec).

Profil linguistique et caractéristiques socioculturelles

Le profil linguistique et les caractéristiques socioculturelles sont considérés comme des éléments importants lors de l'intégration sociale des personnes dans une société. La connaissance des langues, entre autres, est une ressource importante de communication avec la population « majoritaire » ainsi qu'un atout supplémentaire, notamment en matière d'emploi. La connaissance des autres caractéristiques socioculturelles nous invite à mieux prendre en compte la diversité culturelle de la population ayant une incapacité.

▪ ***Un profil linguistique et socioculturel distinct***

Le profil est ici très différent de celui de l'ensemble du Québec. En effet, dans le Bas-Saint-Laurent, 92 % des personnes ayant une incapacité ne connaissent que le français (c. 60 % pour le Québec), 8 % connaissent le français et l'anglais (c. 30 %) alors que 0,1 % ne connaissent que l'anglais (c. 8 %). Enfin, 0,2 % des personnes ayant une incapacité ne connaissent ni le français ni l'anglais (c. 2,3 %).

Parmi les personnes ayant une incapacité, 0,6 % possèdent un statut d'immigrant (c. 11 % dans l'ensemble du Québec) tandis que 13 % d'entre elles déclarent avoir une origine ethnique autre que française ou britannique comparativement à 29 % au Québec.

Ressources économiques

Les données fournies ont pour but de cerner le profil économique de la population des personnes avec incapacité. Plusieurs indicateurs ont été retenus : 1) des indicateurs permettant de connaître le niveau de revenu individuel et du ménage, les sources de ces revenus (emploi, transferts gouvernementaux ou autres) ; 2) des indicateurs reliés à la pauvreté ou au faible revenu, puis enfin ; 3) des indicateurs permettant d'évaluer les dépenses associées à l'incapacité et la couverture de ces dépenses. Les personnes ayant une incapacité sont généralement défavorisées sur le plan économique par rapport au reste de la population ; cette situation économique défavorable présente ainsi un obstacle majeur à leur intégration dans la société.

- ***Un revenu total moyen inférieur dans la région***

Le revenu total moyen des personnes avec incapacité est inférieur à celui observé dans l'ensemble du Québec, tant chez les femmes (10 718 \$ c. 12 696 \$) que chez les hommes (14 336 \$ c. 17 758 \$). Leur revenu est également inférieur à celui des personnes sans incapacité de la région, tant pour les femmes (10 718 \$ c. 15 531 \$) que pour les hommes (14 336 \$ c. 25 522 \$). Soulignons aussi que le revenu total moyen des femmes avec incapacité ne représente que 75 % de celui des hommes avec incapacité.

- ***Près des deux tiers du revenu provient de transferts gouvernementaux***

Dans la région, 65 % du revenu des personnes ayant une incapacité provient de transferts gouvernementaux² alors que l'autre part provient de revenus d'emploi (22 %) ou d'autres revenus (13 %). Dans l'ensemble du Québec, c'est 52 % des revenus qui proviennent de transferts gouvernementaux. En comparaison, le revenu des personnes sans incapacité dans la région se compose principalement de revenus d'emploi (73 %).

- ***Plus de personnes avec incapacité vivent dans un ménage considéré comme pauvre, particulièrement les femmes et les aînés***

La population avec incapacité compte une proportion plus élevée de personnes vivant dans un ménage considéré comme pauvre ou très pauvre que celle de l'ensemble du Québec (33 % c. 30 %). Cette

² Tels que la pension de sécurité de la vieillesse et le supplément de revenu garanti, les prestations de la Régie des rentes du Québec ou du Régime de pensions du Canada, les prestations d'assurance-emploi, les prestations fiscales fédérales pour enfants et les autres revenus provenant de sources publiques.

pauvreté touche davantage les femmes (37 % c. 28 % chez les hommes) et les personnes de 65 ans et plus (40 % c. 28 % chez les 15 à 64 ans) alors qu'au Québec elle touche 32 % des femmes et 29 % des aînés. À titre comparatif, c'est 22 % des femmes et 36 % des aînés sans incapacité de la région qui vivent dans un ménage considéré comme très pauvre ou pauvre.

- ***Une proportion plus élevée a un revenu inférieur à 15 000 \$***

Environ 69 % des personnes ayant une incapacité ont un revenu total inférieur à 15 000 \$ alors que dans l'ensemble du Québec, le taux est de 63 %. Chez les personnes sans incapacité de la région, c'est environ 43 % qui ont un tel revenu. Par ailleurs, les femmes avec incapacité sont plus nombreuses que les hommes dans cette situation dans la région (75 % c. 65 %) comme dans l'ensemble du Québec (69 % c. 56 %).

- ***Moins souvent sous le seuil de faible revenu***

La proportion de personnes avec incapacité qui vit sous le seuil de faible revenu est moins importante (36 %) que dans l'ensemble du Québec (41 %). Cette proportion n'est que de 18 % chez les personnes sans incapacité. D'autre part, les femmes de la région sont, en proportion, plus nombreuses que les hommes avec incapacité à vivre sous le seuil de faible revenu (38 % c. 34 %).

- ***Les aînés de la région, plus nombreux à se considérer pauvres***

Lorsqu'elles comparent leur situation financière à celle des personnes de leur âge, 38 % des personnes avec incapacité se considèrent pauvres ou très pauvres. Cette proportion est identique à celle observée dans l'ensemble du Québec. Cependant, il est nécessaire de souligner que les aînés sont plus nombreux à se considérer pauvres ou très pauvres que ceux de l'ensemble du Québec (36 % c. 27 %). Par ailleurs, dans la région, c'est chez les femmes et les 15 à 64 ans qu'on retrouve le plus de personnes avec incapacité qui se considèrent pauvres ou très pauvres, avec des taux respectifs de 40 % et 39 %. La perception de la situation financière est meilleure chez les personnes sans incapacité alors que 26 % s'estiment pauvres ou très pauvres (c. 23 % au Québec).

Enfin, plus de 66 % des personnes ayant une incapacité qui se considèrent pauvres ou très pauvres perçoivent être dans cette situation depuis déjà cinq ans et plus (c. 61 % au Québec). Cette proportion est de 54 % chez les personnes sans incapacité de la région et de 48 % chez celles du Québec.

- ***Moins d'insécurité alimentaire dans la région***

Seulement 10 % des personnes ayant une incapacité (9 % des hommes et 11 % des femmes) vivent l'une ou l'autre des trois situations d'insécurité alimentaire (monotonie du régime, restriction de l'apport alimentaire ou incapacité d'offrir des repas équilibrés aux enfants) comparativement à 15 % dans l'ensemble du Québec (16 % des hommes et 14 % des femmes).

- ***Plus de personnes ont eu des dépenses occasionnées par leur incapacité...***

Dans la région, 51 % des personnes ont eu des dépenses occasionnées par leur incapacité en comparaison de 40 % dans l'ensemble du Québec. Les personnes ayant une incapacité modérée ou grave ont eu, en proportion, plus souvent de telles dépenses que celles ayant une incapacité légère (73 % c. 37 %). On observe la même tendance dans l'ensemble du Québec (52 % c. 32 %).

- ***Mais peu d'entre elles reçoivent des compensations complètes***

Parmi les personnes qui ont eu des dépenses occasionnées par leur incapacité (51 %), seulement 12 % ont été remboursées complètement par un régime privé d'assurance ou par un programme gouvernemental (c. 15 % au Québec). D'ailleurs, 29 % des personnes ayant une incapacité bénéficient d'une assurance privée couvrant les dépenses associées aux soins de santé comparativement à 37 % au Québec.

Enfin, 21 % des personnes reçoivent des prestations, une pension ou de l'aide financière à cause de leur incapacité, ce qui est plus élevé que le taux observé dans l'ensemble du Québec (14 %). Ce genre d'aide est plus fréquemment obtenue par les personnes ayant une incapacité modérée ou grave que par celles ayant une incapacité légère, tant dans la région (36 % c. 11 %) que dans l'ensemble du Québec (22 % c. 9 %).

Soulignons pour terminer que 84 % des personnes ayant une incapacité déclarent ne pas avoir demandé de crédit d'impôt pour personnes handicapées (c. 92 % au Québec), entre autres, parce qu'elles ne se croyaient pas admissibles (34 %), parce qu'elles ne savaient pas que cela existait (23 %) ou encore, parce que le ministère du Revenu n'a pas reconnu la gravité de l'incapacité (17 %).

Ressources familiales et relations sociales

La famille et les proches jouent un rôle essentiel en assurant un soutien social à la personne ayant une incapacité. En fait, les recherches ont démontré qu'il existe un lien entre l'entourage social d'une personne et sa santé : les individus ayant des relations intimes satisfaisantes offrent une meilleure résistance à la maladie. L'entourage social fait donc partie des ressources environnementales immédiates dont la personne bénéficie.

▪ ***Moins de solitude et d'isolement que dans l'ensemble du Québec***

La proportion de personnes avec incapacité vivant seules est moins élevée dans le Bas-Saint-Laurent que dans l'ensemble du Québec (20 % c. 24 %). Il n'en demeure pas moins qu'elles sont deux fois plus nombreuses à vivre seules que les personnes sans incapacité (20 % c. 9 %).

La population ayant une incapacité compte en outre plus de personnes mariées ou en union de fait que celle du Québec (59 % c. 54 %) et moins de personnes veuves, séparées ou divorcées (18 % c. 26 %). Cependant, il importe de souligner qu'elles sont, dans la région, deux fois plus susceptibles d'être veuves, séparées ou divorcées que les personnes sans incapacité (18 % c. 9 %). De plus, les femmes avec incapacité sont moins nombreuses que les hommes à être mariées ou en union de fait (56 % c. 61 %), mais ces derniers sont plus nombreux à être célibataires (32 % c. 15 %).

Enfin, les femmes avec incapacité sont moins nombreuses que les femmes sans incapacité à avoir des enfants à la maison (24 % c. 46 %). On observe la même situation dans l'ensemble du Québec (24 % c. 44 %).

▪ ***Un meilleur soutien social et une vie sociale considérée comme plus satisfaisante dans la région***

Près du quart des personnes ayant une incapacité (22 %) se classent au niveau faible de l'indice de soutien social, ce qui est inférieur à la proportion observée dans l'ensemble du Québec, soit 27 %. Chez les personnes sans incapacité, cette proportion est de 17 %. La situation est plus préoccupante chez les personnes de 15 à 64 ans avec incapacité où 27 % se situent au niveau faible de l'indice de soutien social (c. 31 % au Québec).

D'autre part, 19 % des personnes avec incapacité sont insatisfaites de leur vie sociale, proportion inférieure à celle constatée au Québec, soit 22 %. Encore une fois, ce sont les 15 à 64 ans qui affichent le taux d'insatisfaction le plus élevé dans la région (24 %) comme dans l'ensemble du Québec (27 %). La même insatisfaction ne touche que 7 % des personnes sans incapacité.

Activités de la vie quotidienne

Les activités de la vie quotidienne sont celles qui concernent directement la personne. Il s'agit des activités de base (nutrition ou continence) ou d'autres activités ayant trait au corps (bain, habillage, toilette ou transfert du lit au fauteuil) de même que les activités instrumentales de la vie quotidienne ou domestique (achat de produits essentiels ou exécution de travaux ménagers courants). La réalisation de ces activités essentielles à la survie et à la sécurité des personnes peut être considérée comme un préalable à la participation à d'autres sphères de la vie sociale.

▪ ***Des besoins d'aide importants, principalement chez les femmes et les aînés***

Comme dans l'ensemble du Québec, la moitié des personnes ayant une incapacité ont besoin d'aide dans la réalisation de leurs activités quotidiennes. Près de 89 % des personnes ayant besoin d'aide en reçoivent. Toutefois, environ 41 % des personnes ayant besoin d'aide ont des besoins non comblés, soit parce qu'elles ne reçoivent pas d'aide ou qu'elles ont besoin d'aide additionnelle (c. 40 % au Québec).

Dans la région, les femmes sont plus nombreuses que les hommes à avoir besoin d'aide dans la réalisation de leurs activités quotidiennes (58 % c. 41 %). Les personnes de 65 ans et plus sont également plus nombreuses que les 15 à 64 ans à avoir besoin d'aide dans la réalisation de leurs activités quotidiennes (64 % c. 42 %). Parmi les personnes ayant besoin d'aide, 15 % ont besoin d'aide personnelle, 31 % ont besoin d'aide pour les tâches domestiques et 44 %, pour les gros travaux ménagers.

Utilisation d'aides techniques

Il s'agit d'estimer le taux global d'utilisation des aides techniques parmi la population avec incapacité. Par aide technique, on entend une aide qui vise à corriger une déficience, à prévenir ou réduire une situation de handicap. Cette définition englobe tout appareil ou dispositif qui sert à ces fins, quel que soit le milieu dans lequel il est utilisé : domicile, institution, lieu de travail, lieu d'études, transport.

- ***Un taux d'utilisation plus élevé chez les femmes de la région***

En 1998, près du tiers des personnes ayant une incapacité (32 %) utilisent au moins une aide technique, ce qui représente une proportion similaire à celle observée dans l'ensemble du Québec, soit 31 %. Les femmes sont plus nombreuses que les hommes à utiliser au moins une aide technique (34 % c. 29 %) alors qu'au Québec le taux d'utilisation est d'environ 30 %, tant chez les hommes que chez les femmes. Les aînés sont également plus nombreux que les personnes de 15 à 64 ans à utiliser au moins une aide technique (44 % c. 24 %), et il en est de même dans l'ensemble du Québec (44 % c. 23 %). Enfin, le taux d'utilisation varie aussi selon la gravité de l'incapacité : 20 % des personnes ayant une incapacité légère utilisent au moins une aide technique alors que ce taux augmente à 50 % chez celles ayant une incapacité modérée ou grave (c. respectivement 19 % et 48 % au Québec).

Ressources résidentielles

Cette section a pour but d'identifier le mode d'habitation des personnes avec incapacité de la région.

- ***Une proportion plus élevée de propriétaires dans la région***

Dans le Bas-Saint-Laurent, 63 % des personnes ayant une incapacité sont propriétaires, 26 % sont locataires et 11 % ont un autre mode d'habitation. Il s'agit d'un portrait très différent de celui observé dans l'ensemble du Québec où 44 % des personnes ayant une incapacité sont propriétaires, 46 % sont locataires et 10 % ont un autre mode d'habitation.

Déplacements et transport

On y aborde les limitations et les difficultés rencontrées par les personnes ayant une incapacité dans leurs déplacements ainsi que le mode de transport le plus utilisé pour se rendre au travail. La situation du transport adapté y est également présentée.

- ***11 % des personnes avec incapacité éprouvent de la difficulté à quitter la demeure***

Dans la région, 5 % des personnes ayant une incapacité sont confinées à la demeure et un peu plus de 5 % ont de la difficulté à la quitter sans toutefois y être confinées. Bref, au total, c'est près de 11 % des personnes avec incapacité qui éprouvent de la difficulté à quitter la demeure (c. 13 % au Québec).

Parmi les personnes non confinées à la demeure, 6 % éprouvent de la difficulté à quitter la demeure pour de courts trajets de moins de 80 km et 14 % pour de longs trajets de 80 km et plus (c. respectivement 9 % et 15 % au Québec). Par ailleurs, 47 % des personnes non confinées à la demeure effectuent cinq déplacements locaux et plus au cours d'une période de sept jours, ce qui est légèrement inférieur à la proportion observée au Québec, c'est-à-dire 51 %.

- ***Une plus grande utilisation de l'automobile, du camion ou de la fourgonnette en tant que conducteur pour se rendre au travail***

Pour se rendre au travail, les personnes ayant une incapacité sont plus nombreuses que celles de l'ensemble du Québec à utiliser une automobile, un camion ou une fourgonnette en tant que conducteur (75 % c. 66 %), mais nettement moins nombreuses à utiliser le transport en commun ou le taxi (2,8 % c. 16 %). À titre comparatif, 81 % des personnes sans incapacité de la région utilisent l'automobile, le camion ou la fourgonnette en tant que conducteur pour se rendre au travail et seulement 1,0 %, le taxi ou le transport en commun.

- ***Le transport adapté : une moyenne de déplacements par personne plus élevée***

En 2000, 2 054 personnes ont été admises en transport adapté dans la région et un total de 180 951 déplacements ont été effectués. Chaque personne admise a donc fait, en moyenne, près de 88 déplacements durant l'année, soit 1,7 par semaine (c. 1,5 dans l'ensemble du Québec).

Près de 20 % de la clientèle admise avait une déficience motrice ou organique et était ambulateur (c. 30 % au Québec) et 36 % présentait une déficience motrice ou organique et se déplaçait en fauteuil roulant (c. 36 % au Québec). La clientèle ayant une déficience intellectuelle a été plus nombreuse à utiliser le transport adapté que dans l'ensemble du Québec (34 % c. 25 %). D'autre part, 41 % des déplacements ont été effectués par voiture-taxi (c. 43 % dans l'ensemble du Québec) tandis que ceux faits par minibus représentent 59 % des déplacements (c. 57 % au Québec).

Scolarisation et services éducatifs

Cette partie permet d'estimer la fréquentation des services de garde et des services scolaires de la population des moins de 25 ans ayant une incapacité ainsi que le niveau de scolarité de la population des personnes avec incapacité. On sait que cette dernière présente généralement une scolarité moins élevée que le reste de la population. Or, il est reconnu qu'une faible scolarité est souvent associée à de

plus faibles niveaux de santé et de bien-être ainsi qu'à l'obtention d'emplois se situant au bas de l'échelle salariale, peu valorisants et qui présentent de plus grands risques d'accidents ou de maladies professionnelles.

- ***Une intégration en service de garde plus élevée que dans l'ensemble du Québec***

En 2000-2001, 55 enfants handicapés étaient intégrés en service de garde dans la région du Bas-Saint-Laurent, ce qui représente 1,5 % des 3 700 enfants qui fréquentaient des services de garde la même année (c. 0,9 % dans l'ensemble du Québec).

- ***Une intégration en classe régulière plus élevée au primaire qu'au secondaire***

Au primaire, la proportion d'élèves handicapés par rapport à l'effectif scolaire total dans la région est de 1,3 % en 2001-2002, ce qui est inférieur à la proportion observée dans l'ensemble du Québec (1,6 %). Cette proportion est de 1,4 % au niveau secondaire (c. 1,6 % au Québec).

Environ 48 % des élèves handicapés du niveau primaire sont en classe régulière en 2001-2002 alors que 52 % sont en classe spéciale. Au secondaire, on retrouve 16 % des élèves handicapés en classe régulière et 84 % en classe spéciale.

- ***Les 15 à 24 ans avec incapacité, un peu moins nombreux à fréquenter l'école à temps plein que ceux de l'ensemble du Québec***

Près de 47 % des 15 à 24 ans avec incapacité fréquentent l'école à temps plein comparativement à 51 % dans l'ensemble du Québec. La proportion est de 68 % chez les 15 à 24 ans sans incapacité de la région. À l'inverse, c'est 46 % des jeunes ayant une incapacité qui ne fréquentent pas l'école (c. 43 % au Québec) alors que cette proportion est de 29 % chez les personnes sans incapacité du même âge.

- ***Les personnes avec incapacité de la région, moins scolarisées que dans l'ensemble du Québec***

En général, les personnes ayant une incapacité sont un peu moins scolarisées que celles de l'ensemble du Québec. En effet, 26 % ont moins de neuf ans de scolarité (c. 21 % au Québec), 37 % ont complété des études secondaires (c. 38 %), 28 % ont complété des études postsecondaires (c. 28 %) et, enfin, 8 % ont obtenu un grade universitaire (c. 12 %). De plus, près de 62 % se situent dans la catégorie de

scolarité relative³ la plus faible alors que dans l'ensemble du Québec, 46 % se situent dans la même catégorie. Enfin, 44 % des personnes ayant une incapacité détiennent au moins un diplôme d'études secondaires ou un diplôme d'études professionnelles en comparaison de 52 % au Québec.

Il est également important de souligner que, dans la région comme dans l'ensemble du Québec, les personnes ayant une incapacité demeurent moins scolarisées que celles ne présentant pas d'incapacité : 26 % ont moins de neuf ans de scolarité comparativement à 13 % des personnes sans incapacité, 62 % se situent au niveau le plus faible de la scolarité relative en comparaison de 45 % des personnes sans incapacité, et 44 % détiennent au moins un diplôme d'études secondaires ou un diplôme d'études professionnelles comparativement à 62 % des personnes sans incapacité.

Vie active et participation au marché du travail

Cette section a pour objet de décrire la situation de la population avec incapacité au regard de leur participation au marché du travail. La participation au marché du travail représente une facette essentielle de l'intégration sociale des personnes ; elle procure l'indépendance financière, permet de contribuer à la vie de la collectivité et offre une opportunité d'avoir des interactions sociales régulières en dehors du foyer.

▪ Une proportion moins élevée de retraités que dans l'ensemble du Québec

Le statut d'activité habituel révèle l'activité principale des personnes de 15 ans et plus au cours des douze mois ayant précédé l'enquête. Ainsi, 28 % des personnes ayant une incapacité sont à la retraite (c. 33 % au Québec), 29 % sont en emploi (c. 28 %), 21 % tiennent maison (c. 19 %), 15 % sont sans emploi (c. 15 %) et 7 % sont aux études (c. 6 %).

Par ailleurs, le statut d'activité habituel des personnes ayant une incapacité est passablement différent de celui des personnes sans incapacité dans la région. Ainsi, comparativement à ces dernières, les personnes ayant une incapacité sont nettement moins nombreuses à être en emploi (29 % c. 55 %) et plus nombreuses à être à la retraite (28 % c. 11 %).

³ Rappelons que la scolarité relative correspond au niveau de scolarité d'un individu comparativement à la scolarité des personnes du même groupe d'âge et du même sexe.

- ***Près de la moitié de la population avec incapacité est inactive sur le marché du travail...***

Le statut d'emploi permet de distinguer, parmi la population ayant des incapacités, les personnes en emploi, celles en chômage et celles ne faisant pas partie de la population active, soit les personnes inactives. Ainsi, 48 % des personnes ayant une incapacité sont inactives sur le marché du travail (c. 51 % au Québec), 46 % sont en emploi (c. 43 %) et 6 % sont en chômage⁴ (c. 6 %).

- ***Mais la moitié des personnes inactives se disent toutefois capables de travailler***

Dans la région, 51 % des personnes inactives sur le marché du travail se considèrent comme totalement incapables d'occuper un emploi ou de travailler dans une entreprise en raison de leur incapacité (c. 54 % dans l'ensemble du Québec) et 28 % se disent limitées dans leur capacité à travailler (c. 18 % au Québec). Enfin, le cinquième des personnes inactives (21 %) se considèrent capables de travailler sans limitations dues à leur incapacité (c. 28 % dans l'ensemble du Québec). Bref, 49 % des personnes inactives se considèrent capables de travailler, avec ou sans limitations dues à leur incapacité (c. 46 % dans l'ensemble du Québec).

Pratique d'activités physiques et de loisir

Les activités physiques et de loisir sont deux aspects essentiels au regard de l'intégration sociale des personnes ayant une incapacité. Cette section présente des données quant à la pratique d'activités physiques et de loisir durant les heures de loisir chez les personnes avec incapacité de la région.

- ***Un taux de pratique d'activités physiques de loisir plus élevé que dans l'ensemble du Québec...***

Dans la région, 75 % des personnes ayant une incapacité pratiquent des activités physiques durant les heures de loisir en comparaison de 65 % dans l'ensemble du Québec. Ce taux de pratique plus élevé s'observe tant chez les hommes (75 % c. 67 %) que chez les femmes (74 % c. 63 %) et tant chez les 15 à 64 ans (84 % c. 70 %) que chez les aînés de 65 ans et plus (59 % c. 55 %).

⁴ Il est important de souligner que l'estimation de la proportion des personnes en chômage produite à partir de l'indicateur de statut d'emploi ne correspond pas au taux de chômage. Le premier indicateur donne une estimation de la proportion d'adultes en chômage parmi *l'ensemble de la population de 15 à 64 ans (active et inactive)* alors que le second, soit le taux de chômage, procure une estimation de la proportion de personnes en chômage parmi *l'ensemble de la population active sur le marché du travail (en emploi et en chômage)*.

Par ailleurs, 30 % pratiquent des activités physiques de loisir plus de deux fois par semaine en comparaison de 31 % dans l'ensemble du Québec. Les personnes sans incapacité de la région sont, quant à elles, plus nombreuses que les personnes avec incapacité à pratiquer de telles activités plus de deux fois par semaine (45 % c. 30 %).

▪ ***Et un taux plus élevé de pratique d'activités de loisir***

Ainsi, il en va de même pour les activités de loisir autres que physiques. On observe, en effet, chez les personnes ayant une incapacité un taux plus élevé de pratique (80 %) que dans l'ensemble du Québec (72 %). Encore une fois, cette situation s'observe tant chez les hommes (77 % c. 72 %) que chez les femmes (83 % c. 73 %) et tant chez les 15 à 64 ans (84 % c. 77 %) que chez les aînés de 65 ans et plus (74 % c. 64 %) avec incapacité de la région.

Conclusion

Les données rapportées dans ce portrait statistique du Bas-Saint-Laurent montrent que la prévalence des incapacités y est plus élevée, surtout chez les hommes. Sur le plan des ressources économiques, la région se distingue de l'ensemble du Québec sur plusieurs aspects. Ainsi, le revenu total moyen des personnes avec incapacité de la région est inférieur à celui observé dans l'ensemble du Québec, tant chez les femmes que chez les hommes. On y observe, également, une proportion plus élevée de personnes qui vivent dans un ménage considéré comme pauvre. Toutefois, moins de personnes dans la région vivent sous le seuil de faible revenu et l'on note moins d'insécurité alimentaire chez elles.

En ce qui concerne la scolarisation, l'écart négatif persiste entre les personnes ayant une incapacité et celles sans incapacité. Également, il faut souligner que les personnes avec incapacité présentent une scolarisation moins élevée que celles de l'ensemble du Québec. Sur le plan de la participation au marché du travail, mentionnons que, dans la région du Bas-Saint-Laurent, près de la moitié des personnes ayant une incapacité sont inactives sur le marché du travail bien que la moitié d'entre elles se considèrent capables de travailler, avec ou sans limitations dues à leur incapacité.

Enfin, la situation des femmes avec incapacité dans la région est difficile. D'abord, précisons qu'en plus de présenter un profil moins favorable que les femmes sans incapacité, celles-ci affichent également une situation souvent désavantageuse par rapport aux hommes avec incapacité. Par exemple, les femmes de la région sont plus souvent en situation de dépendance en raison de leur incapacité et ont, par conséquent, plus fréquemment besoin d'aide dans la réalisation de leurs activités quotidiennes de même qu'elles sont plus nombreuses à utiliser une aide technique pour pallier leur incapacité. Elles sont, en outre, défavorisées sur le plan des ressources économiques et du travail. Cependant, elles se démarquent favorablement des hommes avec incapacité sur certains aspects : elles présentent un taux de diplomation plus élevé, sont moins nombreuses à se classer au niveau faible de l'indice de soutien social et plus nombreuses à pratiquer des activités de loisir autres que physiques (cinéma, concert, rencontre sociale, etc.).

**Portrait statistique de la population avec incapacité
– Région du Bas-Saint-Laurent – 2003
Faits saillants**

Les résultats présentés dans ces faits saillants sont tirés du *Portrait statistique de la population avec incapacité – Région du Bas-Saint-Laurent – 2003* publié par l'Office des personnes handicapées du Québec. Les données proviennent de l'*Enquête québécoise sur les limitations d'activités 1998* réalisée par l'Institut de la statistique du Québec.

Le traitement et l'interprétation de ces données sont la responsabilité de l'Office des personnes handicapées du Québec.

Cette publication est produite par la Direction de la recherche, du développement et des programmes et par la Direction des communications de l'Office des personnes handicapées du Québec.

Ce document peut être obtenu sur demande en médias substitués.

La version intégrale de ce portrait est disponible sur le site Web de l'Office.

1 800 567-1465
Téléscripteur : 1 800 567-1477
statistique@ophq.gouv.qc.ca
www.ophq.gouv.qc.ca